

OBJECTIFS

- Les stagiaires seront capables de réaliser ou diriger les opérations, d'ordre électrique ou non, sur ou au voisinage d'ouvrages électriques en respectant les
- Prescriptions de sécurité.
- Respecter ou réaliser la consignation du chargé d'exploitation et les instructions de sécurité.
- Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension et intervention BT et autres documents associés.
- Rendre compte de ses activités.
- En fonction des résultats acquis, permettre à leur employeur de les habilitier, en toute connaissance de cause.
- Répondre à l'obligation de formation et d'évaluation faite aux employeurs vis-à-vis de leurs salariés en vue d'éviter les dangers dus à l'électricité dans l'exécution des tâches qui leurs sont confiées (NF-C-18-510).

Adaptation au public concerné : Programme de formation réglementé. La formation devra être suivie en totalité.

TEXTES DE REFERENCE : NF-C 18510

ORGANISATION

Matériel pédagogique et technique :

Vidéo projection, documents techniques, matériels électriques (Vérificateur d'absence de tension, gants, appareils de mesures, tapis, tabourets, perches...)

Un livret stagiaire individuel est remis à chaque participant.

NB : Un recueil de prescriptions électriques peut être fourni aux stagiaires, sur votre demande.

Méthode et organisation :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Les installations client sont privilégiées pour la réalisation de la pratique. Dans le cas où elles ne seraient pas accessibles, merci de nous le préciser lors de votre commande.

DUREE DE L'ACTION

21 heures (3 jours) dont pratique.
Groupe de 6 stagiaires maxi

PUBLIC VISE

- Personnels électriciens appelés à intervenir sur des ouvrages électriques dans différentes typologies de bâtiments et de chantiers pour réaliser les interventions d'entretien et de dépannage d'ordre électrique.

PRE REQUIS

- Compétences en électricité dans le domaine de la tension considéré sur les ouvrages ou installations électriques.
- Avoir 18 ans minimum.
- Aptitude médicale obligatoire reconnue par la médecine du travail pour toutes les formations préparatoires à l'habilitation (partie pratique sur parties actives).

EVALUATION

Des tests théoriques QCM spécifiques aux niveaux d'habilitation seront proposés en fin de formation. Des tests avec grilles d'évaluation pratiques en fonction des niveaux d'habilitation seront réalisés sur des installations. Ces tests sont construits suivant la NF-C-18510.

Sanction visée :

Délivrance, sous réserve de réussite aux tests, d'une proposition de niveau d'habilitation établie par le formateur aux vues des résultats. .
Délivrance d'une attestation de formation à la préparation à l'habilitation électrique pour électricien.

INTERVENANTS

Enseignants qualifiés BR CODE, disposant d'une expérience significative en formation d'adultes et dans les métiers de l'électricité. (détenteur des habilitations correspondantes).

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

PROGRAMME

Théorie :

- Contexte réglementaire et normatif
- Notions d'électricité
- Analyse des risques liés à l'électricité
- Opérations et niveaux d'habilitations
- Prévention des risques liés à l'électricité
- Opérations hors tension
- Interventions BT
- Manœuvres
- Incendie et accidents d'origine électrique
- Ouvrages et installations haute tension

Pratique :

- Le repérage des environnements ou locaux à risques
- L'analyse préalable à son intervention
- La mise en œuvre de ses EPI
- L'application des consignes de sécurité dans le cadre des travaux d'ordre électrique
- La préparation et la direction des travaux d'ordre électrique
- Le balisage de la zone de travaux et sa surveillance
- Les étapes de consignation
- La réalisation de connexions et de déconnexions
- La pose d'une nappe et d'un EPC
- La réalisation d'interventions de dépannage et de dépannage avec nécessité de consignation
- La rédaction des documents et le compte rendu de son activité.

MOYENS

Cette formation est réalisée dans les locaux de l'OF ou dans les locaux de l'entreprise. Dans le cas d'une formation dans les locaux du client :

Les moyens mis à disposition par l'OF sont :

- Un ordinateur portable et un vidéoprojecteur, les matériels électriques (Vérificateur d'absence de tension, gants, appareils de mesures, tapis, tabourets, perches...)

Les moyens mis à disposition par le client sont :

Matériel standard

- La salle de formation permettant l'accueil des stagiaires (chaises et tables), du formateur et des matériels, avec un minima de 2m² par stagiaire
- Si possible un tableau blanc ou paperboard
- Un écran de projection ou un mur blanc

Matériel technique

- Une armoire électrique « industrielle », coffret ou tableaux accessible aux apprenants
- L'autorisation de circuler dans les locaux du client pour identifier les zones d'environnements, validée dans le cadre de la signature de la convention de formation.